

RESIDENCE LOUISE MARAIS D'ARC

Les résidences du Centre Somme



SERENITE, CONVIVIALITE ET
ACCOMPAGNEMENT



Bienvenue chez vous

1. Le Livret d'accueil
2. Historique de l'établissement
3. Nous rendre visite
4. Les chambres
5. Notre équipe médicale et de direction
6. Notre équipe d'hôtellerie
7. Notre unité adaptée
8. Nos extérieurs
9. Votre quotidien avec nous
10. La présence animale dans notre EHPAD
11. Les animations
12. Nos équipements
13. Le PASA
14. Le salon de coiffure et la chapelle
15. L'établissement au gré des saisons
16. L'architecture du bâtiment
17. Tarification de l'hébergement
18. Les droits des usagers
19. La charte des droits et libertés de la personne âgée

1 LE MOT D'ACCUEIL



*Madame, Monsieur,
Le Conseil d'Administration, la Direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir à la Résidence Louise Marais d'Arc de Bray-sur-Somme.*

Ce livret d'accueil est à destination de tous les nouveaux résidents accueillis au sein de la Résidence. Il a pour objectif de faciliter votre intégration en vous fournissant les éléments indispensables avant votre entrée dans l'établissement.

*Il a été conçu à la fois pour vous présenter l'établissement, son fonctionnement, ses projets, le personnel, mais aussi pour vous indiquer les principales informations pratiques dont vous aurez besoin tout au long de votre séjour au sein de la Résidence.
Il ne se veut cependant pas exhaustif et le secrétariat reste à votre entière disposition pour vous fournir les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.*

Nous nous sommes engagés dans une démarche qualité dont les principaux objectifs sont d'évaluer l'existant pour s'améliorer, de s'adapter aux besoins et aux attentes des personnes accueillies, d'impliquer et de former le personnel, d'informer les familles des valeurs adoptées par la Résidence.

Je vous souhaite au nom de l'ensemble des équipes la bienvenue à la Résidence Louise Marais d'Arc, dont la mission essentielle est d'apporter les meilleurs soins et un accueil de qualité à nos aînés.

La Directrice, Corinne MADUREL.

2 HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Ouvert en 1695 sous la dénomination d'hospice.

Sa capacité est passée de 8 à 85 lits.

En 1984, l'établissement devient une maison de retraite publique, puis un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en janvier 2002.

Une reconstruction complète s'est achevée en 2010.

La Résidence est un établissement public de la Fonction Publique Hospitalière. Il a fusionné depuis le 1er Janvier 2019 avec 5 autres EHPAD pour devenir SENEOS - Les résidences du centre Somme.

De nombreux projets en cours en font un établissement dynamique et toujours à la recherche d'amélioration : Projet de Soins, Projet de Vie Sociale, Projet Social...



L'EHPAD porte le nom de Louise Marais d'Arc. Cette infirmière de la Croix Rouge de Rouen est arrivée au milieu des ruines pour aider les plus démunis.

"Elle a joué un rôle très important d'infirmière et d'assistante sociale jusqu'en 1961 ! Elle portait secours aux indigents, elle remplissait des papiers pour les pensions de guerre, des veuves. Elle organisait des cours de puériculture : pour les bébés, comment les langer..."

Bernard Luce, président de l'Association du Patrimoine Historique de la Région de Bray

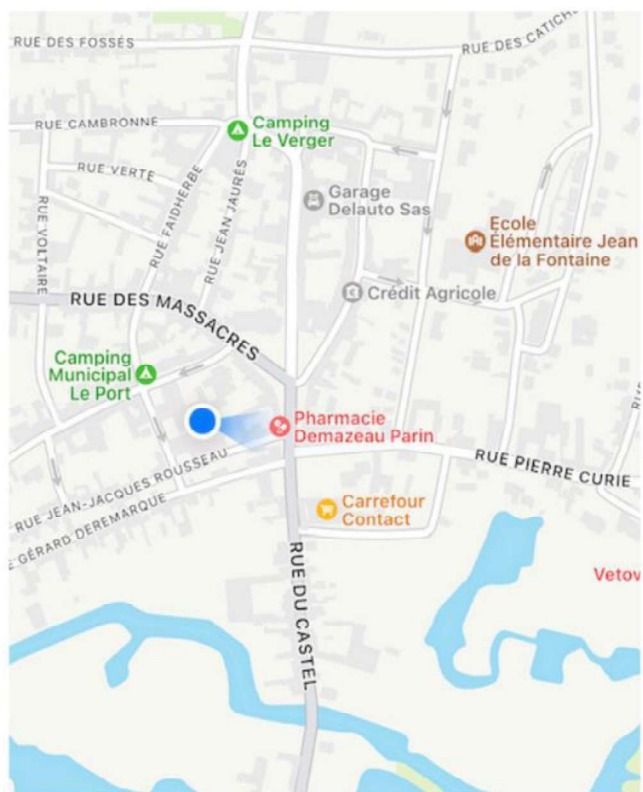
Louise Marais d'arc n'était pas religieuse mais on pouvait la prendre pour l'une d'entre elles parce qu'elle avait la même attitude. Souvent en robe sombre, elle portait une écharpe et une croix autour du cou.

Elle était issue de la même famille que la célèbre Jeanne, elle aussi originaire d'Arc.

Après la seconde guerre mondiale, elle a même été conseillère municipale. Elle meurt en 1961. Aujourd'hui, notre établissement porte son nom.

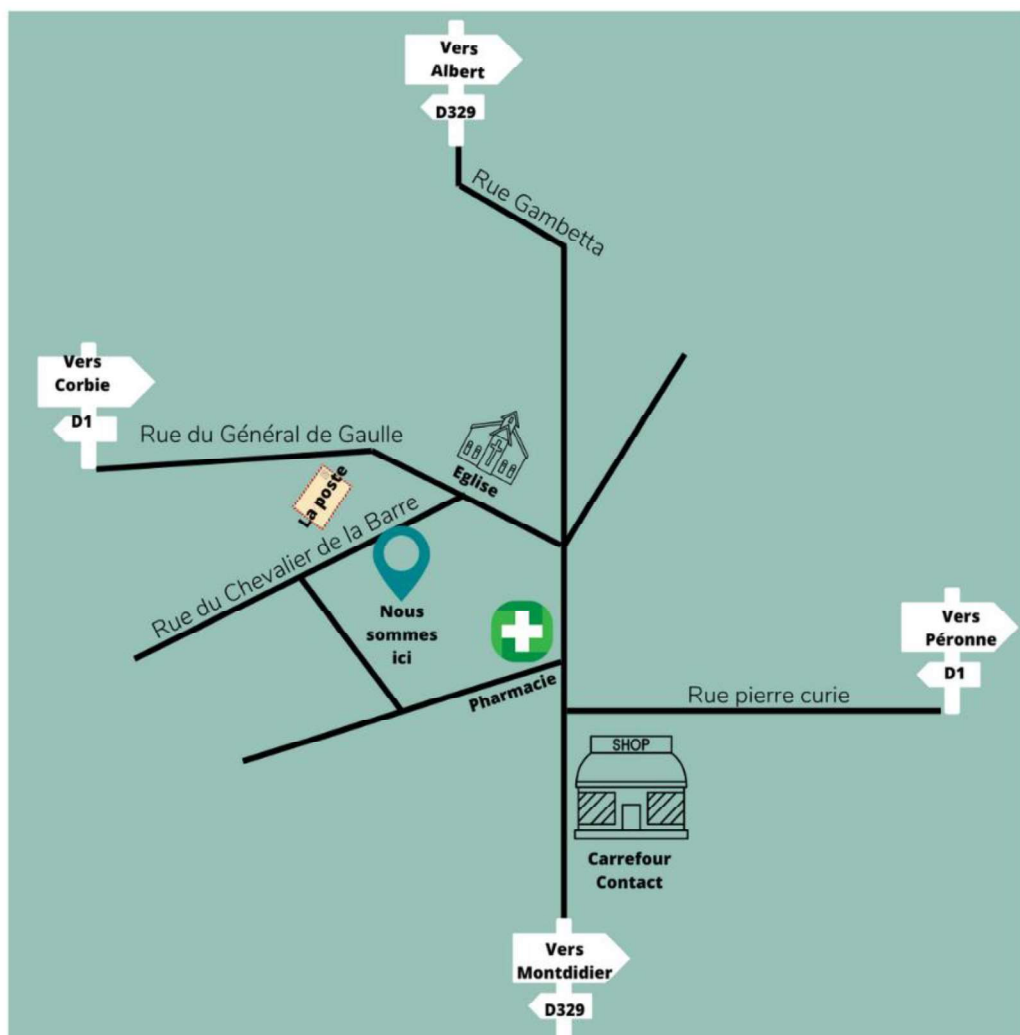
3

NOUS RENDRE VISITE



L'établissement bénéficie d'un positionnement privilégié par rapport aux services offerts à la population : Mairie, Poste, banques, commerces, place du marché, maison de santé... sont à proximité de la Résidence.

La commune de Bray sur Somme, d'une population d'environ 1300 habitants est située dans la vallée de la somme, à la croisée des routes Amiens-Péronne (RD1), Albert-Montdidier (RD329)



Moyens d'accès :

- Gare SNCF à Albert et Corbie
- Gare TGV Haute Picardie ABLAINCOURT PRESSOIR (15kms)
- Bus : Contacter les courriers Automobiles Picards au 03.22.70.70.70
- Autoroutes : A1 Maurepas (12km), A29 Villers Bretonneux (20km), A6 Amiens 35kms

4



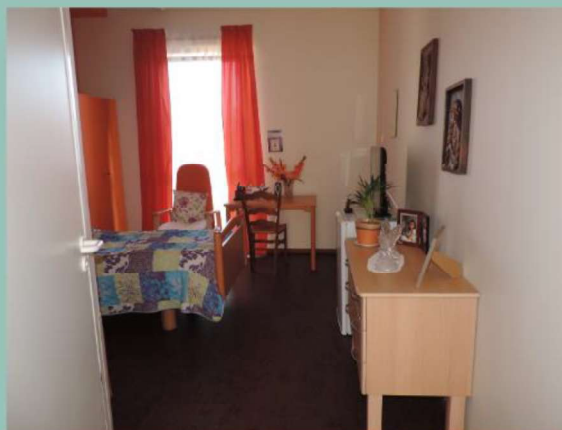
Description
de votre
espace
privatif

LES CHAMBRES

La chambre est meublée d'un lit avec literie, d'un chevet, d'une armoire, d'une commode, d'une table, de deux chaises et un fauteuil.

Agréables et lumineuses, les chambres sont personnalisables selon les souhaits de chacun. Le résident peut la personnaliser avec quelques meubles et objets familiers.

Des chambres communicantes sont disponibles pour l'accueil des couples.



Equipements des 85
chambres de 20m² :



- Salle de douche
- WC
- Appel malade : 3 points d'appel (à l'entrée, près du lit et dans le cabinet de toilette)
- Prise de télévision
- Prise téléphone
- Possibilité d'installer une ligne téléphonique privée
- Rail pour lève malade
- Lits médicalisés

Le ménage des chambres est réalisé tous les jours.

5 NOTRE EQUIPE

MÉDICALE ET DE DIRECTION

Notre équipe pluridisciplinaire est dévouée à votre confort et votre bien-être.

Qui sommes nous ?

La direction :

- Mme MADUREL directrice du groupe SENEOS
- Mme LEBLOND directrice adjointe du groupe SENEOS
- Cadre supérieur de santé
- Cadre Infirmier
- Cadre Socio-éducative
- Responsable hôtelière

Le personnel soignant :

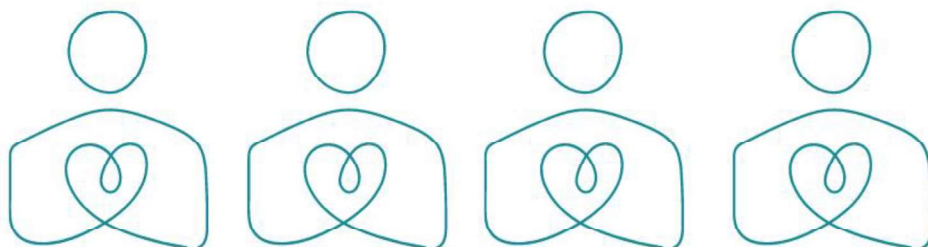
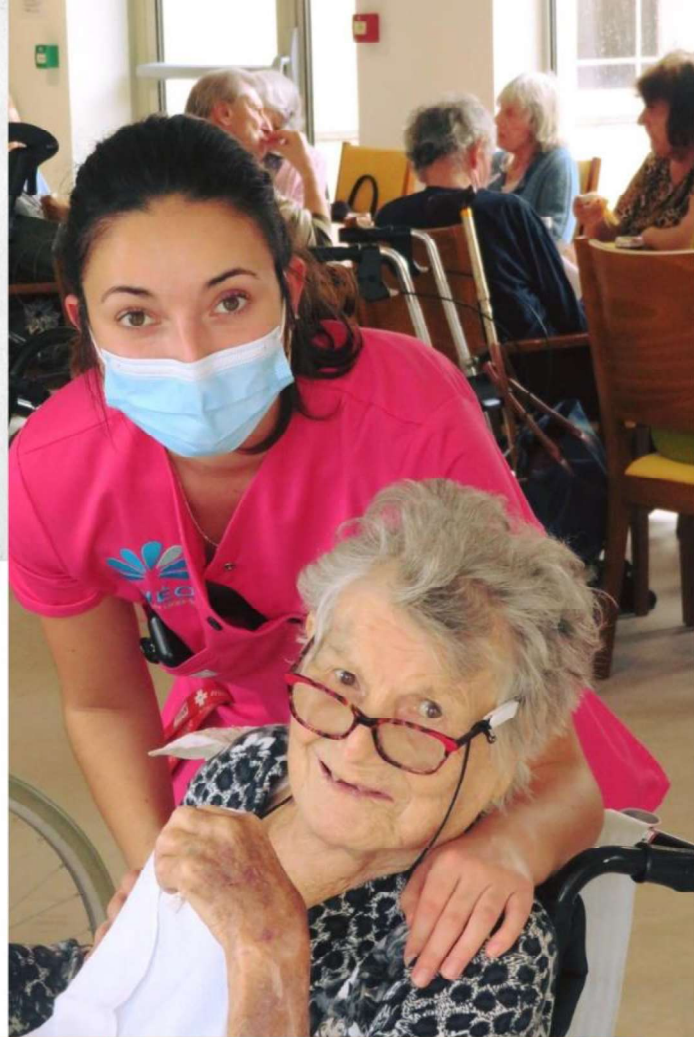
- Infirmières
- Aides soignantes et auxiliaires de vie

Le personnel paramédical :

- Ergothérapeute
- Psychologue
- Professeur d'activité adaptée

L'animatrice présente toute la semaine.

Notre équipe médicale travaille en collaboration avec les médecins traitants de la maison de santé de Bray-sur-Somme, des kinés libéraux, des pédicures. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux lors de vos visites si vous avez besoin de renseignements.



6

NOTRE EQUIPE D'HÔTELLERIE

Qui sommes nous ?

- La responsable hôtelière
- Le Personnel de restauration (cuisiniers, agents de service...)
- Personnels d'hôtellerie (lingères, personnels d'entretien...)
- Personnel de maintenance

Mais aussi l'hôtesse d'accueil qui vous reçoit toute la semaine de 9h à 17h.

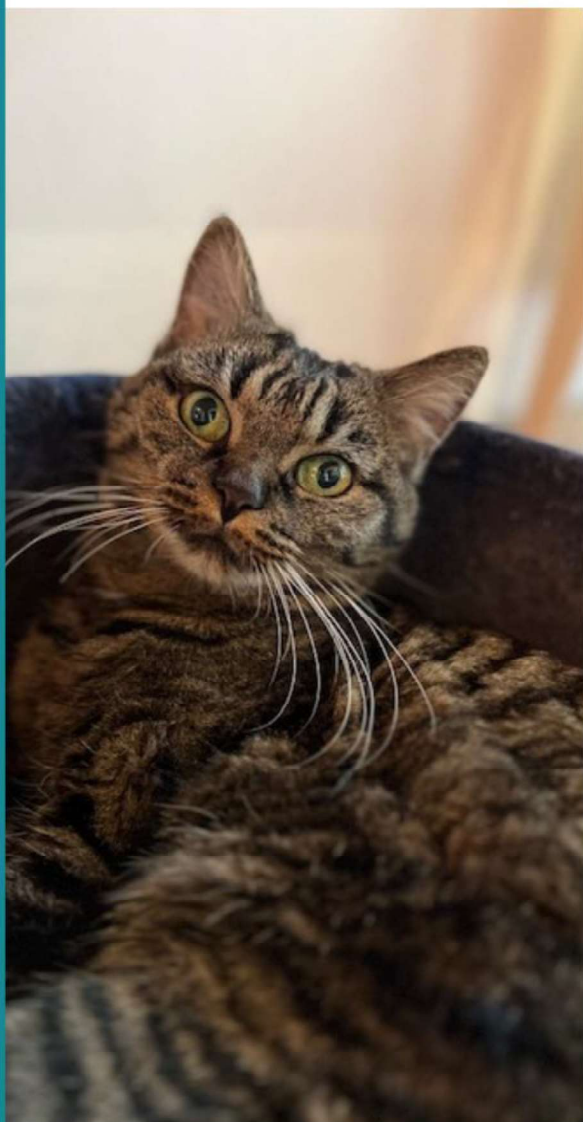


L'équipe de cuisine se dévoue pour régaler vos aînés et leur proposer un service de qualité 7j/7.

Les équipes d'entretien et de maintenance travaillent pour leur assurer un univers sécurisé, propre, fonctionnel et agréable. Ils sont présents tous les jours de la semaine pour l'entretien du linge et des locaux .

7 NOTRE UNITÉ MÉMOIRE DE PLUME

Plus communément appelée unité adaptée ou protégée. Notre établissement possède une capacité d'accueil sécurisé de 15 lits pour les personnes dont l'état de santé le nécessite.



Jeannette, le petit chat de l'unité adaptée se fera un plaisir de vous réclamer quelques caresses lors de votre venue. Elle tient compagnie à nos résidents quand elle n'est pas en balade à l'extérieur.



Une unité de vie adaptée permet d'accueillir des personnes déambulantes, atteintes par la maladie d'Alzheimer ou par des maladies apparentées et qui ont besoin de vivre dans un milieu sécurisé.

Elle permet un accompagnement des personnes accueillies dans un cadre sécurisé (fermé), et une architecture adaptée (mains courantes, couloirs sans obstacles).

Les résidents peuvent ainsi aller et venir dans l'unité sans risquer de s'éloigner de l'établissement et être accompagnés toute la journée par les soignants présents.

Des activités et installations spécifiques tels que des panneaux lumineux ou un panneau sensoriel sont installés pour répondre au mieux aux besoins des résidents de cette unité.

NOS EXTERIEURS



Chaque unité de vie, bénéficie de son extérieur accessible tout au long de la journée.

Certaines chambres ont une vue sur le patio extérieur.

Des espaces de jardinage sont installés et à votre disposition.

Des éléments de convivialité tels que des barbecues et salons de jardin y sont également installés pour vous.





VOTRE QUOTIDIEN AVEC NOUS

LES VISITES

Horaires de visite libres

Les visites sont autorisées toute la journée sans restriction horaire en évitant toutefois, la période de soins et en respectant l'intimité des autres résidents.

Sauf contre-indication médicale, le résident peut sortir librement après avoir informé le personnel infirmier ou d'accueil.

Le résident est chez lui, il peut recevoir des visites dans sa chambre, aux petits salons, en salle des familles, en salle de restaurant, à la cafétéria, sur les terrasses.

Les portes de l'établissement sont ouvertes de 8h à 20h.

Un interphone avec report sur les téléphones des soignants est à votre disposition à l'entrée pour vos visites après 20h.

Les animaux sont autorisés lors des visites. Ils doivent être tenus en laisse, propres et à jour de leurs vaccins. Ils restent sous votre responsabilité.

LES REPAS

A partir de 7h30 - Petit déjeuner

12h15 - Déjeuner en salle restaurant

15h00 - Goûter en chambre ou aux petits salons

18h00 - Dîner en chambre

18h15 - Dîner en salle restaurant

21h30 - Tisane et biscuits en chambre

Notre équipe hôtelière met un point d'honneur à vous servir des plats variés, bons, et principalement fait maison.

Le choix des repas se fait lors de la commission des menus en concertation avec des résidents, l'équipe de cuisine et une diététicienne.

Vos proches peuvent participer à vos repas (voir conditions de réservation à l'accueil de l'établissement).

Tarifs plateaux accompagnant :

Petit déjeuner : 4.00 €

Le déjeuner (en semaine) : 10.00 €

Le dîner : 5.00 €

Repas enfant : 4.00 €

Repas de fêtes, à thème et jours fériés 15.00 €



Un journal interne est rédigé chaque semaine et déposé dans votre chambre. Vous pourrez y retrouver le menu de la semaine, les diverses informations de l'EHPAD, des jeux, etc.



VOTRE QUOTIDIEN AVEC NOUS

GARDEZ CONTACT

L'entrée en EHPAD est une étape dans la vie, un changement. Il est important de garder contact avec ses proches à l'extérieur. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter vos échanges avec votre famille et vos amis.

LE COURRIER

Il est distribué chaque jour dans votre chambre ou disponible directement à l'accueil. Vous pouvez déposer votre courrier à envoyer à l'agent d'accueil. La presse est à votre disposition dans les différentes unités de l'établissement.

LES APPELS TELEPHONIQUES

Vous pouvez joindre le secrétariat de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 sauf le vendredi jusqu'à 16h30. Pour avoir des nouvelles de votre parent (sauf renseignements médicaux sous couvert du secret médical : vous adresser au médecin traitant), les infirmières sont joignables de 14h30 à 19h. Pour les personnes en capacité de répondre au téléphone, n'hésitez pas à faire installer une ligne téléphonique ou leur fournir un téléphone portable.

SORTEZ QUAND VOUS LE VOULEZ

Vous êtes ici chez vous. Si votre état de santé le permet vous pouvez, comme à votre domicile, décider d'aller vous balader, de partir en week-end avec votre famille, aller manger au restaurant...

Les professionnels doivent cependant être avertis de vos sorties afin de, par exemple : préparer vos médicaments pour la journée, organiser le prêt de matériel de mobilité (fauteuil roulant, canne, déambulateur), etc. Vous pouvez sortir et rentrer à toute heure en veillant toujours à tenir au courant l'équipe médicale.



10 LA PRÉSENCE ANIMALE DANS NOTRE EHPAD



La présence de Jeannette apaise plusieurs de nos résidents en unité mémoire de plume.

D'autres prennent plaisir à nourrir nos perruches où même les regarder et les entendre chanter.

Des animations de médiation animale sont régulièrement organisées dans l'établissement. (visites de chiens, ferme pédagogiques, etc).

A tous les âges, les animaux restent une source d'affection et d'échanges. Vous pouvez ramener un animal dans le cadre d'une visite mais il doit être tenu en laisse et rester près de vous afin de garantir la sécurité de tous. L'animal doit être vacciné et propre. Vous en êtes responsables civilement en cas d'incident auprès d'un résident ou d'un professionnel ; dans ce cas là son carnet de vaccinations pourra vous être réclamé. Interdiction pour lui d'aller en salle à manger. Les animaux appartenant aux structures ne doivent pas être nourris pour des raisons de santé



LES ANIMATIONS

Notre animatrice est présente du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00. En cas de congés, les activités sont assurées par le pôle autonomie (professeur d'activités physique adaptée, ergothérapeute, psychologue).

Elle propose des activités variées, en groupe ou en individuel.

Des sorties sont aussi organisées avec les résidents qui le souhaitent et dont l'état de santé le permet. Ces sorties se font sur l'extérieur, dans d'autres structures et en fonction des possibilités et des saisons (ex : balades, thés dansants, visites à la ferme, pique-niques champêtres, restaurants, échanges avec d'autres Maisons de Retraite et d'autres Institutions, écoles maternelles, sorties à la mer, à l'aquarium, etc.).



Notre cadre socio-éducative œuvre pour investir dans des activités de plus en plus innovantes et adaptées aux personnes âgées. Nous bénéficions par exemple de l'Activtab (c'est une grande table tactile interactive spécialement développée pour les personnes atteintes ou non de démence et/ou pour les personnes atteintes de handicaps), de casques Lumeen (casques de réalité virtuelle) très appréciés de nos résidents pour voyager et visiter des lieux extraordinaires sans bouger de leur fauteuil, et d'autres projets sont en cours.

L'ASSOCIATION ARC-EN-CIEL

Créée en 2002, elle a pour but d'aider au financement d'actions visant l'épanouissement des résidents à l'intérieur comme à l'extérieur, le maintien de l'autonomie par la pratique d'activités et la préservation des liens sociaux et familiaux. Elle vit au travers de subventions, de dons et d'organisations de manifestations.

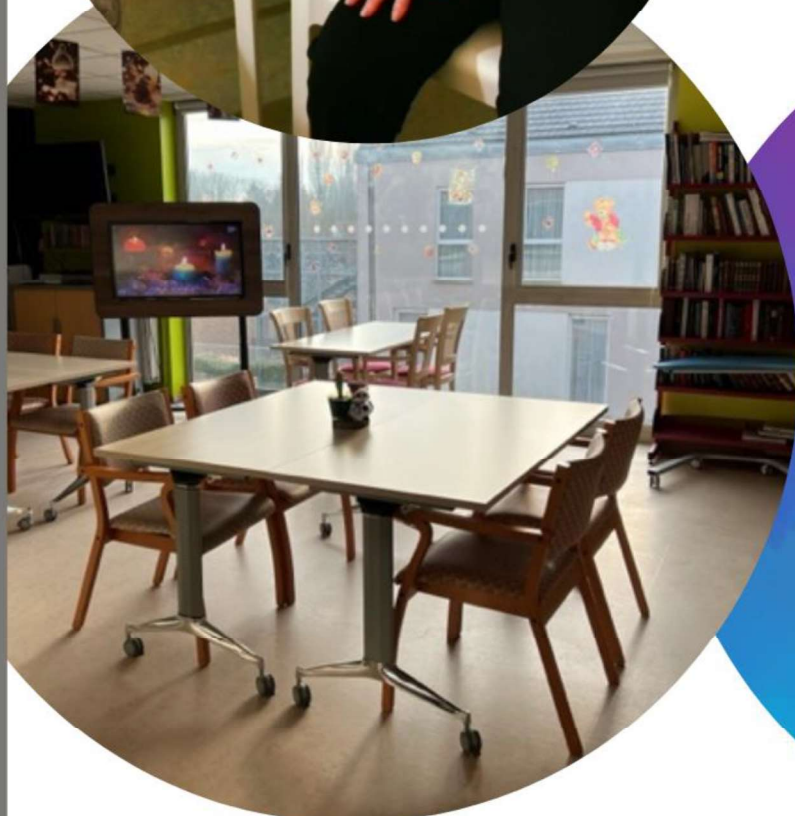


Photo de la salle d'animation.

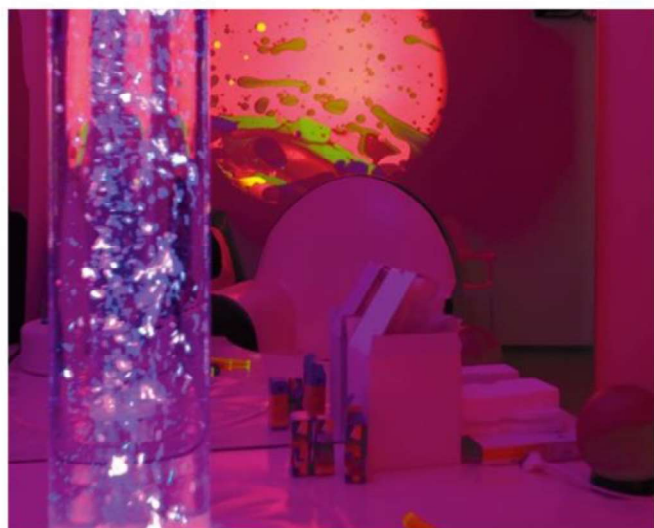
12 NOS EQUIPEMENTS



Service autonomie :

Notre équipe bénéficie de la présence d'une ergothérapeute. Elle étudie, conçoit et aménage l'environnement des résidents pour le rendre accessible en fonction de leurs handicaps moteurs et psychiques. Elle organise des activités individuelles ou en groupe pour améliorer leurs modes de vie et aider le maintien de l'autonomie.

En maison de retraite aussi, il est important que les résidents restent actifs pour préserver leur santé. La présence de notre professeur APA (activités physiques adaptées) y contribue grandement. Ses interventions permettent une meilleure santé physique, mentale, améliorent le bien-être émotionnel et social et favorisent l'autonomie et l'indépendance.



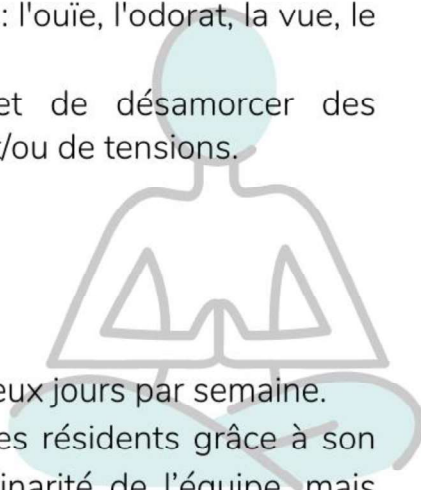
L'espace SNOEZELLEN

Notre établissement est également équipé d'un espace aménagé appelé espace snoezelen. C'est une pièce dédiée à la détente. Elle est éclairée d'une lumière tamisée, bercée d'une musique douce. Cet espace a pour but de recréer une ambiance agréable, douce et sécurisante. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher.

Cette approche permet de désamorcer des moments d'angoisses et/ou de tensions.

LE SUIVI PSYCHOLOGIQUE

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue présente deux jours par semaine. Celle-ci participe à l'élaboration et au suivi du projet individualisé des résidents grâce à son intervention auprès des soignants, développant ainsi la pluridisciplinarité de l'équipe, mais aussi grâce à des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies.





LE PASA

PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS AUSSI APPELÉ LE "CLUB"

Le PASA club est un espace dédié à l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives durant la journée.

Le PASA n'est pas un lieu d'hébergement, c'est un lieu d'activités et de soins adaptés dont bénéficient les résidents de l'EHPAD.

La décision d'une entrée au "club" est prise par l'équipe du PASA et validée par l'équipe médicale.



Qu'est ce que le PASA ?

Le PASA est un lieu de vie adapté aux personnes présentant des troubles cognitifs.

Composé d'un coin repas, d'une cuisine thérapeutique et d'une salle d'animation, c'est un espace sécurisé occupé uniquement sous condition de la présence d'un agent de soin.

Des professionnels sont spécialement formés aux techniques de soins et de communication adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives pour intervenir dans le PASA.



14

LE SALON DE COIFFURE



Continuez à prendre soin de vous grâce à notre salon de coiffure. Il est à votre disposition au sein de la résidence. Deux coiffeuses à domicile interviennent 1/2 journée par semaine chacune, principalement les Mardis et Jeudis. Vous pouvez prendre RDV avec elles auprès de l'agent d'accueil ou faire appel à vos propres coiffeurs et coiffeuses.

Le salon reste disponible pour tous en dehors des créneaux réservés aux coiffeuses : l'agent d'accueil pourra vous indiquer la disponibilité du salon. Les coiffeurs à domicile et les familles sont les bienvenus.

LA CHAPELLE

Chaque résident dispose de la liberté de culte. Pour les résidents de la religion catholique la résidence dispose d'une chapelle accessible tous les jours, avec des messes tous les 1ers mardis de chaque mois.



LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Les opticiens, pédicures/podologues... se déplacent dans l'établissement au libre choix du résident. N'hésitez pas à les solliciter afin d'éviter un déplacement quelquefois difficile pour votre proche.

15



L'ETABLISSEMENT ET SES ANIMATIONS VIVENT AU GRÉ DES SAISONS



Notre établissement se réinvente en fonction des saisons et évènements afin d'apporter encore plus de gaité à votre quotidien. Printemps, été, automne, hiver, Noël, St sylvestre, pâques, semaine du beaujolais, anniversaires... Toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver et changer un peu le quotidien.



L'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT

Notre établissement est construit sur la commune de Bray-sur-Somme dont les routes sont principalement vallonnées. L'Ehpad est de ce fait, construit sur 3 étages pouvant être qualifiés de rez-de-chaussée.



1er

Étage principal
HEBERGEMENT
CHOCOLAT

Cet étage est le niveau 1 du bâtiment. C'est à ce niveau que se trouve l'entrée principale, l'accueil, les bureaux de direction, la salle à manger, les cuisines, la salle d'animation, le PASA club, le salon de coiffure, la chapelle, deux petits salons, et une quarantaine de chambres de nos résidents.

HEBERGEMENT
VANILLE

Cet étage est le niveau 0 du bâtiment.

C'est à cet étage que se situe la salle snoezelen, la salle d'équipement de rééducation, 28 chambres d'hébergement classique ainsi que l'unité mémoire de plume et ses 15 chambres et espaces de vie adaptés.

RDC

UNITE DE VIE
MÉMOIRE DE
PLUME

LINGERIE,
STOCKAGE,
MAINTENANCE

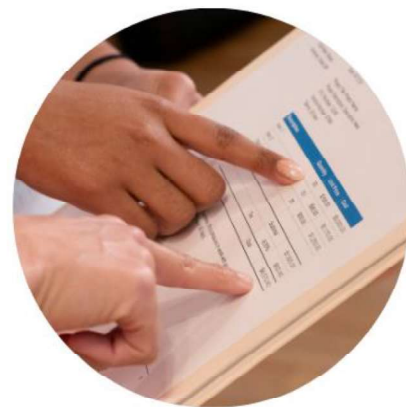
Cet étage est le niveau -1 du bâtiment.

C'est ici que se gère toute la logistique de l'établissement.

-1



TARIFICATION DE L'HEBERGEMENT



Notre établissement est un EHPAD public. Les tarifs sont fixés par le Conseil départemental. L'hébergement en EHPAD public ouvre droit aux aides sociales.

TARIF JOURNALIER 2022

Tarifs applicables à compter du 1er mars 2022

Tarif Hébergement 60 ans et plus : 57.37 euros

Tarif Dépendance 60 ans et plus :

GIR 1 et 2 - 24.50 euros

GIR 3 et 4 - 15.55 euros

GIR 5 et 6 - 6.60 euros

Quelque soit le GIR de la personne, le calcul se fait toujours avec le tarif dépendance GIR 5/6 (part obligatoire à la charge du résident), la différence avec le tarif GIR 1/2 ou GIR 3/4 étant réglée à l'établissement par le Conseil Départemental par le biais de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Attention, il arrive qu'en fonction des ressources, la personne paye un peu plus que 6,60€.

A titre informatif il vous sera facturé (APA déduite – Allocation Personnalisée d'Autonomie accordée par le Conseil Départemental sous conditions de ressources) :

1983.07 euros pour 1 mois de 31 jours
(57.37+6.60x31 jours)

1919.10 euros pour 1 mois de 30 jours
(57.37+6.60x30 jours)

Tarif Hébergement moins de 60 ans : 76.41 euros

Le Tarif appliqué en Unité Adaptée est identique à celui de l'EHPAD classique.

Aides financières

En cas de ressources insuffisantes de la personne âgée, les frais peuvent être compensés par :

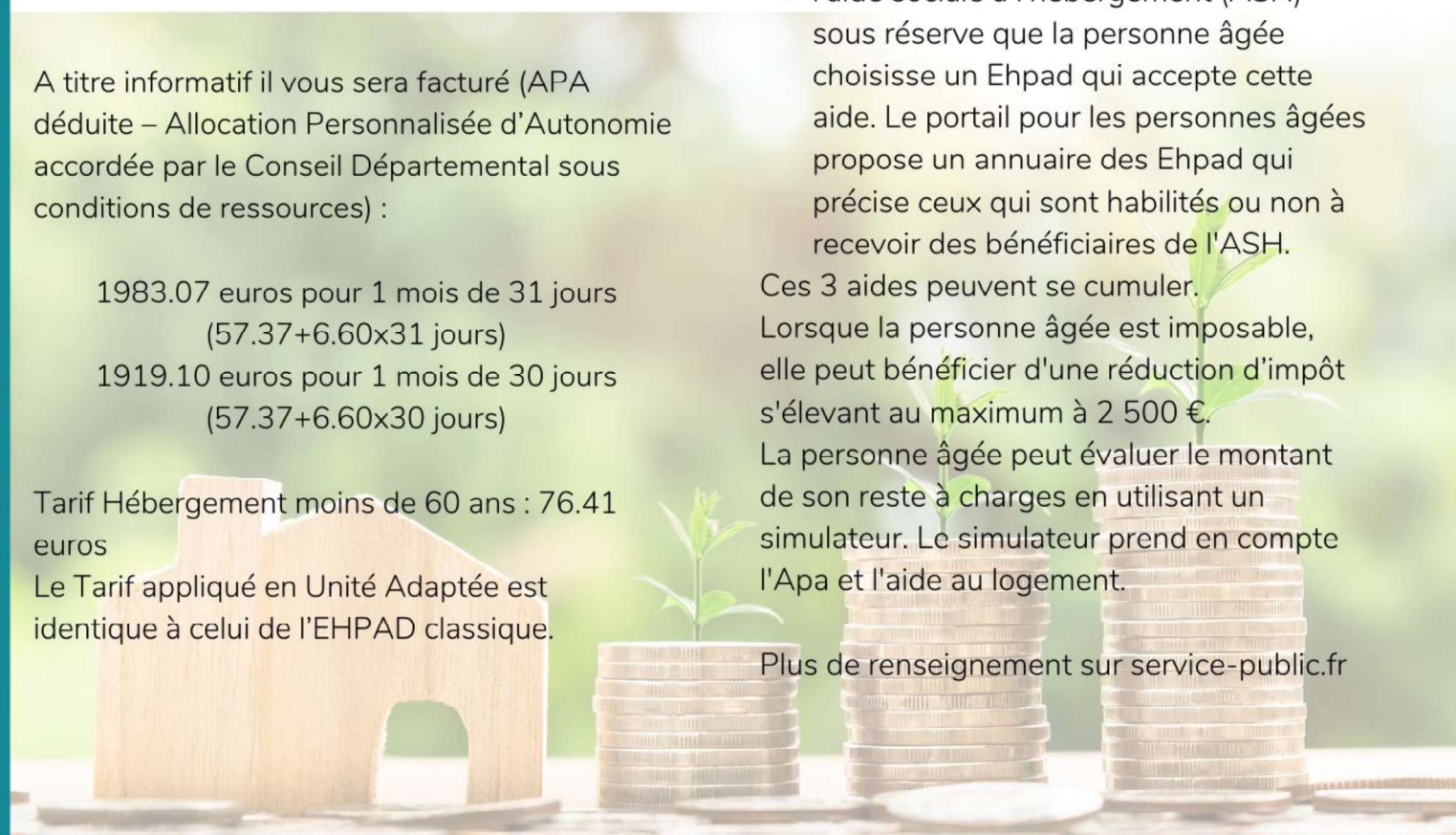
- l'aide personnalisée d'autonomie (Apa) qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes en Gir 1-2 et Gir 3-4 (les personnes en Gir 5-6 ne sont pas éligibles à l'Apa),
- une aide personnalisée au logement (APL) qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif hébergement,
- l'aide sociale à l'hébergement (ASH) sous réserve que la personne âgée choisisse un Ehpads qui accepte cette aide. Le portail pour les personnes âgées propose un annuaire des Ehpads qui précise ceux qui sont habilités ou non à recevoir des bénéficiaires de l'ASH.

Ces 3 aides peuvent se cumuler.

Lorsque la personne âgée est imposable, elle peut bénéficier d'une réduction d'impôt s'élevant au maximum à 2 500 €.

La personne âgée peut évaluer le montant de son reste à charges en utilisant un simulateur. Le simulateur prend en compte l'Apa et l'aide au logement.

Plus de renseignements sur service-public.fr





LES DROITS DES USAGERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les 7 droits fondamentaux des usagers

(article L 311-3 du CASF)

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité
- Libre choix entre les prestations domicile/établissement
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information
- Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Les 7 outils pour l'exercice de ces droits

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge
- La personne qualifiée
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service.
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) ou une autre forme de participation des usagers
- Le projet d'établissement ou de service

La Résidence Louise Marais d'Arc a été autorisée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à utiliser un ordinateur destiné à gérer plus facilement le fichier de ses résidents et à réaliser des travaux de statistiques et de facturation, dans le strict respect du secret médical. Les renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un renseignement informatique exclusivement destiné à la gestion administrative et médicale.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

- Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

- Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif— adapté à ses attentes et à ses besoins.

- Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société

- Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

- Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

- Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

- Liberté d'expression et de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

- Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

- Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

- Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

- Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

- La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

- Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

- L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



CONTACTEZ-NOUS

Résidence Louise Marais d'arc
SENEOS - Les résidences du centre Somme
1 Rue du Chevalier de la Barre
80340 Bray sur somme

Téléphone : 03.22.76.01.41
Fax : 03.22.74.04.72

